

COMMUNE DE RIDDÉS

Autorisation de construire

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire

Projet d'aménagement de protection contre les crues des torrents de Lué et Chablotays / Secteur : Aval de la Tzoumaz

En accord avec le Service cantonal des Dangers Naturels et conformément aux articles 25 et suivants de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, l'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique le projet d'exécution des mesures de protection contre les crues des torrents de Lué et Chablotays à la Tzoumaz,

- Requérant : Administration communale de Riddes
- Maître d'œuvre : Commune de Riddes
- Situation : Aval de La Tzoumaz, Riddes
- Objet : Protection contre les crues
- Auteur du projet : iDEALP SA
- Dossier déposé le : 08.04.2022

Le projet comprend notamment :

Torrent de Lué

- Coordonnées : 2'584'590 / 1'109'760 à 2'584'680 / 1'110'170
- Longueur des tronçons : 900 m
- Aménagement d'un collecteur de dérivation des crues

Torrent de Chablotays

- Coordonnées : 2'584'380 / 1'109'940 à 2'584'460 / 1'110'300
- Longueur des tronçons : 240 m
- Aménagement du lit
- Ouvrage d'entrée sous tuyau et traversées de routes

Demande d'autorisation pour intervention technique dans les eaux piscicoles :

En application de l'article 8 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 et de la loi cantonale sur la pêche du 15 novembre 1996, est également soumise à l'enquête publique la demande d'autorisation pour intervention technique dans les eaux piscicoles.

Demande de défrichement

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts et du paysage, arrondissement du Bas-Valais, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande de défrichement suivante :

- Requérant : Administration communale de Riddes
- Parcelles N^{os} 7694, 5508, 5236, 7998, 8308, à la Tzoumaz, sur la Commune de Riddes
- But du défrichement : Aménagement de protection contre les crues des torrents de Lué et Chablotays
- Surface de défrichement : 375 m² (dont 198 m² à titre définitif et 177 m² à titre temporaire)
- Coordonnées centrales du défrichement, Lué : 2'584'380 / 1'110'020
- Coordonnées centrales du défrichement, Chablotays : 2'584'650 / 1'110'150
- Compensation : Prévues dans le cadre du projet régional de compensation (PRC) Auddes

Tous les dossiers (rapport technique, demande de défrichement, servitude forestière, notice d'impact, demande d'intervention dans les eaux piscicoles et plans) peuvent être consultés, durant 30 jours dès la présente publication, auprès de l'Administration communale de Riddes pendant les heures d'ouverture officielle des bureaux.

Les observations éventuelles ou oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit, par lettre recommandée, à l'Administration communale de Riddes dans les délais indiqués, à compter de la présente publication.

Riddes, le 8 avril 2022

L'Administration communale